

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 8 DECEMBRE 2020

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : mercredi 2 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,

M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE,
Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

M. BILLARD, Mme LUMEAU, M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, Mme BERGER
(2020-083 à 2020-114 et 2020-117), M. PELLETIER, Mme MARTINEAU, M. DAUDIN,
Mme LEGER, Mme BAUDIN, M. LAPORTE, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ, Mme
GACHOT, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme BELLUT à Mme LAMBERT

M. BAUMEL à Mme VUILLERMOZ

ABSENTS EXCUSES :

Mme BERGER (2020-115 à 2020-116 et 2020-118)

M. PLOUZEAU

Mme DEVAUD

M. PLANCHON

Mme CATIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEGER

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

2020-083 Régime des dimanches du maire année 2021

2020-084 Rétrocession de concession funéraire

STATIONNEMENT

2020-085 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

2020-086 Adoption de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI

FINANCES

2020-087 Décision modificative n°2

2020-088 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

2020-089 Tarifs municipaux 2021

2020-090 Demande de subvention DSIL maison du projet Cœur de Ville

2020-091 Attribution de subventions liées à la COVID 19 aux associations sportives

2020-092 Subvention exceptionnelle pour l'association Action Sport Santé & Nutrition et le Team Karting Chinon

2020-093 Exonération du loyer annuel 2020 pour l'association Cinéma le Rabelais

2020-094 Demandes de réduction et de gratuité pour les locations de l'espace Rabelais

2020-095 Régularisation de la subvention 2020 pour l'association Musiques et Patrimoine

2020-096 Reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis – Modernisation de l'éclairage des courts intérieurs de la bulle de tennis

PERSONNEL

2020-097 Temps de travail à temps partiel

2020-098 Tableau des effectifs

2020-099 Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon pour le service culturel

2020-100 Mutualisation du Directeur de la culture de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire auprès de la ville de Chinon

2020-101 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service autorisation droits des sols

2020-102 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service Contrôle de Gestion, Achat, Mutualisation

2020-103 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service commun Ressources Humaines

CULTURE

2020-104 Programme d'opérations 2020 « Ville d'art et d'histoire »

2020-105 Contrat de développement culturel avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire et la Ville de Chinon année 2020

2020-106 Tarification des spectacles de janvier à avril 2021

2020-107 Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction culture sport vie associative pour l'année 2021

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2020-108 Création d'un service commun « Action cœur de ville » entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Mairie de Chinon

2020-109 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour l'organisation des journées européennes du Patrimoine 2020-2022

CONVENTIONS

2020-110 Convention avec la Région de Gendarmerie du Centre Val de Loire, commandant le groupement de la gendarmerie départementale du Loiret pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

2020-111 Convention avec l'association « La Vallée Froide » pour le raccordement d'un réseau eaux pluviales sur le réseau communal

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2020-112 Acquisition de la parcelle AP 627 à EDF

2020-113 Acquisition d'une partie de la parcelle AD 242 rue de la Croix Marion

2020-114 Vente de parcelles à l'entreprise SORADIS

2020-115 Approbation de la démarche OPAH-RU

2020-116 Cession de l'immeuble Bodart de la Jacopière

Points ajoutés à l'ordre du jour :

PERSONNEL

2020-117 Mise à disposition du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon.

CONVENTIONS

2020-118 Convention tripartite d'occupation des locaux Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé et de la Rabelaisie Ville de Chinon / Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

Le mardi 8 décembre 2020, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme LEGER est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande une minute de silence en hommage à Samuel PATTY.

M. le Maire informe l'Assemblée du décès de Jacques PUISAIS, fondateur de l'institut du goût qui lui a valu de développer un nombre d'ouvrages. Directeur du laboratoire de Touraine, M. le Maire expose qu'il a beaucoup contribué dans notre ville et a tiré vers le haut les produits. M. PUISAIS a beaucoup marqué le territoire. C'était une personne attachante, d'une grande simplicité. Une procession de la place Jeanne d'Arc jusqu'à l'église St Etienne aura lieu pour ceux qui souhaitent lui rendre hommage.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire informe que deux points doivent être rajoutés à l'ordre du jour et dont les rapports ont été transmis le 7 décembre 2020. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'urgence. L'ajout des deux points est approuvé à l'unanimité

DECISIONS

M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 :

Décision n° 2020-019 du 6 octobre 2020 : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rochelude à l'association "Chœur Ex-Arte"

Est conclue avec l'Association « Chœur Ex-Arte » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rochelude afin d'y exercer son activité chorale les jeudis une semaine sur deux de 19h00 à 23h.

Cette convention est conclue à titre gracieux à compter du 10 septembre 2020 et pendant toute la période de restrictions sanitaires liées à la COVID-19.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2020-020 du 6 octobre 2020 : Convention de mise à disposition de la salle de l'espace Mendès France à l'association "Go Swing"

Est conclue avec l'Association « go Swing » une convention de mise à disposition de la salle de l'espace Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité danse, chaque semaine les jeudis de 19h30 à 22h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 octobre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2020-021 du 15 octobre 2020 : Convention de mise à disposition de salles de l'espace Pierre Mendès France à l'association CLAAC

Est conclue avec l'Association CLAAC une convention de mise à disposition de salles de l'espace Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité « Contrat local accompagnement à la scolarité – CLAS », chaque semaine les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 2 novembre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2020-022 du 29 octobre 2020 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à la Mutualité Française Centre Val de Loire Vyv3

Est conclue avec la Mutualité Française Centre Val de Loire Vyv3 une convention de mise à disposition de salles du pôle Ginette Bertorelle afin d'y tenir des permanences d'accueil de jour spécialisé, chaque semaine les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2020-025 du 10 novembre 2020 : Convention de mise à disposition de la salle Grand Ballet à l'association AMAP Pousse Toujours

Est conclue avec l'association « AMAP Pousse Toujours » une convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 29 octobre 2020.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décisions concessions cimetières :

Décision n° 2020-023 du 2 novembre 2020 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière -Concession 2586-Emplacement B5T93

Décision n° 2020-024 du 2 novembre 2020 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière -Concession 2574-Emplacement C4T3

Décision n° 2020-026 du 12 novembre 2020 : Octroi de concession de terrain cimetière communal - concession 3549-Emplacement A7T62

Décision n° 2020-027 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 2573-Emplacement C4T4

Décision n° 2020-028 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 2563-Emplacement C4T30

Décision n° 2020-029 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 3100-Emplacement B11T20 Bis

Décision n° 2020-030 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 2588-Emplacement C12T73

Décision n° 2020-031 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 1542-Emplacement A11T76

Décision n° 2020-032 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 3105-Emplacement E1EC4

Décision n° 2020-033 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 3089-Emplacement E1EC3

Décision n° 2020-034 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 1544-Emplacement C10T109

Décision n° 2020-035 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 2555-Emplacement C4T43

Décision n° 2020-036 du 12 novembre 2020 : Renouvellement concession de terrain cimetière communal -Concession 429-Emplacement A9T61 Bis

Décision n° 2020-037 du 12 novembre 2020 : Octroi concession de terrain cimetière communal - Concession 3575-Emplacement C2T16

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
29/09/2020	Compagnie Remue Ménage	Contrat de cession spectacle marché de Noël	7 884,02 €	19/12/2020
02/10/2020	Les petites lumières SARL	Ateliers philosophiques écoles primaires de Chinon (3 ateliers / semaine pdt 3 semaines)	3 352 € TTC	
04/11/2020	Val de Loire Numérique	Contrat relatif à l'installation et à l'exploitation du réseau wifi touristique	Grille tarifaire annexée au contrat	
16/11/2020	Sté A.D.I.C Informatique	Contrat de maintenance du logiciel ACTE ETAT CIVIL	140 € HT annuel	Du 01/01/2021 au 31/12/2023

ADMINISTRATION GENERALE

2020-083 Régime des dimanches du maire année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le calendrier des dimanches du maire 2021 comme suit :

- *Dimanche 10 Janvier 2021 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),*
- *Dimanche 27 Juin 2021 (1^{er} dimanche des soldes d'été),*
- *Dimanche 28 Novembre 2021 (Black Friday),*
- *Dimanches 5, 12, 19 et 26 Décembre 2021 (fêtes de fin d'année),*
- *Un dimanche flottant selon les manifestations et coutumes locales ayant un intérêt collectif pour les commerces,*
- *Quatre dimanches demeurent « à la discrétion » du maire.*
- **AUTORISE** M. le Maire à engager les procédures nécessaires à l'exécution de cette délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents correspondants.

2020-084 Rétrocession de concession funéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession consentie à Monsieur BEULET,
- **PROCEDE** au remboursement au profil de Monsieur BEULET la somme de 224,16 €,
- **APPROUVE** la reprise du monument funéraire au profil de la commune,
- **DIT** que le montant sera de 1 050 € dans le cas de l'acceptation de la reprise du monument laissé sur place par Monsieur BEULET.

STATIONNEMENT

2020-085 Prolongation de l'expérimentation sur la gratuité de deux heures de stationnement le vendredi et le samedi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien de la gratuité de deux heures de stationnement sur toutes les zones payantes du centre-ville de Chinon le vendredi et le samedi jusqu'au 30 septembre 2021.

2020-086 Adoption de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'ANTAI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement.
- **AUTORISE M. le Maire** à signer l'ensemble des documents à intervenir.

FINANCES

2020-087 Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 du Budget 2020 de la Ville de CHINON.

2020-088 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE M. le Maire**, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021.

2020-089 Tarifs municipaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux pour l'année 2021

2020-090 Demande de subvention DSIL maison du projet Cœur de Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **SOLLICITE** une demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour la Maison du Projet Cœur de Ville,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2020-091 Attribution de subventions liées à la COVID 19 aux associations sportives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention liée au COVID 19 de 695 Euros au CHINON BASKET CLUB,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention liée au COVID 19 de 560 Euros à l'Amicale Motocycliste de Chinon,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

2020-092 Subvention exceptionnelle pour l'association Action Sport Santé & Nutrition et le Team Karting Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1170 € à l'association Action Sport Santé & Nutrition,
- **ATTRIBUE** la subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Team Karting Chinon,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

2020-093 Exonération du loyer annuel 2020 pour l'association Cinéma le Rabelais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** l'exonération du montant du loyer annuel de 7 134.60 € de l'association Cinéma le Rabelais.
- **DIT** que cette dépense sera incluse dans le plan de relance territorial.

2020-094 Demandes de réduction et de gratuité pour les locations de l'espace Rabelais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles de l'Espace Rabelais come suit :
 - réduction de la location de la salle plénière pour le spectacle de l'association DO#, le samedi 10 octobre 2020, à 400 €
 - Gratuité de la location de la salle plénière pour l'assemblée générale des Vadrouilleurs Chinonais dans le respect des normes sanitaires le vendredi 29 janvier 2021,
 - Gratuité de la salle de l'espace Rabelais pour le concert à huis clos avec captation vidéo pour mise en ligne de Musique et Patrimoine dans le cadre du Festival Orchestr'émoi du 07 au 16 décembre 2020

2020-095 Régularisation de la subvention 2020 pour l'association Musiques et Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que le montant de la subvention annuelle 2020 de l'association Musiques et Patrimoine est de 2750 €
- **APPROUVE** le versement de 350 € à l'association Musiques et patrimoine qui correspond au solde de la subvention attribuée pour l'année 2020.

2020-096 Reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis – Modernisation de l'éclairage des courts intérieurs de la bulle de tennis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le versement de la somme de 4 440 € de l'association Chinon Tennis Club à la Ville de Chinon pour le financement de la modernisation de l'éclairage des cours intérieurs de la bulle de tennis,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

PERSONNEL

2020-097 Temps de travail à temps partiel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ADOPTE** les nouvelles modalités de temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **PRECISE** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

2020-098 Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents tel que proposé,
- **MODIFE** le tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

2020-099 Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon pour le service culturel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition pour la Mairie de Chinon d'un agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à hauteur de 8/35^{ème}, du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

2020-100 Mutualisation du Directeur de la culture de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire auprès de la ville de Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** la convention de mutualisation du Directeur du Pôle Culture de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon à hauteur de 20 % pour la Ville du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

2020-101 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service autorisation droits des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** le renouvellement de la mise à disposition pour la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un agent de la Mairie de Chinon à hauteur de 17h30 hebdomadaires du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

2020-102 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service Contrôle de Gestion, Achat, Mutualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- *APPROUVE* la mise à disposition pour la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un agent de la Mairie de Chinon du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021 sur la base d'une répartition financière à raison de 80 % pour la Ville et de 20 % pour la CC-CVL,
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines*, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,

2020-103 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour le service commun Ressources Humaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- *APPROUVE* la mise à disposition pour la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un agent de la Mairie de Chinon à hauteur de 40 % de son temps de travail du 13 octobre 2020 au 31 janvier 2021,
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines*, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

2020-117 Mise à disposition du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire auprès de la Mairie de Chinon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- *ACCEPTE* la mise à disposition par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire du Directeur Général des Services de la Mairie de Chinon à hauteur de 15 % de son temps de travail à compter du mois de décembre 2020,
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines*, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents liés avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- *DIT* que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

CULTURE

2020-104 Programme d'opérations 2020 « Ville d'art et d'histoire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- *APPROUVE* les programmes d'actions de valorisation du patrimoine 2020 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »,
- *SOLLICITE* de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

2020-105 Contrat de développement culturel avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire et la Ville de Chinon année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE* le contrat de développement culturel entre la Ville de Chinon et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour l'année 2020,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE, Maire Adjoint délégué à la Culture, au Patrimoine et à la Vie Associative à le signer.

2020-106 Tarification des spectacles de janvier à avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les tarifs des spectacles pour la période de janvier à avril 2021,
- **APPROUVE** des réductions sur les tarifs.

2020-107 Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction culture sport vie associative pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la vente de billets par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire Tourisme, moyennant une commission correspondant à 10% pour chaque billet vendu que la ville reversera à l'Office de Tourisme,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE, Adjoint délégué à la Culture à signer tout document ou convention nécessaire à ce partenariat.

COOPERATION INTERCOMUNALE

2020-108 Création d'un service commun « Action cœur de ville » entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Mairie de Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création du service commun « Action cœur de ville » entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Mairie de Chinon,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise en œuvre du service commun et les éventuels avenants à intervenir avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire,
- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget

2020-109 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour l'organisation des journées européennes du Patrimoine 2020-2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe de renouveler le partenariat entre la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et la Ville de Chinon concernant les Journées Européennes du Patrimoine, et l'édition d'un programme commun,
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat 2020-2022 entre la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et la Ville de Chinon annexée à la présente,
- **PRECISE** que cette convention sera rétroactive au 1^{er} janvier 2020
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. DUCHESNE, Adjoint délégué à signer la convention ou tout document relevant de ce projet.

CONVENTIONS

2020-110 Convention avec la Région de Gendarmerie du Centre Val de Loire, commandant le groupement de la gendarmerie départementale du Loiret pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Région de Gendarmerie du Centre Val de Loire, commandant le groupement de la gendarmerie départementale du Loiret pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups, pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer au nom de la Ville.

2020-111 Convention avec l'association « La Vallée Froide » pour le raccordement d'un réseau eaux pluviales sur le réseau communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe de raccordement des eaux pluviales de la voie desservant le lotissement « La Vallée Froide » vers deux exutoires communaux,
- **APPROUVE** le projet de convention entre l'Association « La Vallée Froide » et la Ville de Chinon annexée à la présente,
- **PRECISE** que cette convention ne sera effective qu'après la réception des travaux en question à laquelle les services de la ville auront été invités,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MAUCORT, Adjoint délégué à signer la convention.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2020-112 Acquisition de la parcelle AP 627 à EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AP 627 d'une surface de 214 m² à EDF
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de un Euro symbolique,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'étude HONDET pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire ou le Premier Adjoint, à signer les documents correspondants.

2020-113 Acquisition d'une partie de la parcelle AD 242 rue de la Croix Marion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle d'une surface de 60 m² à Madame BOURDIN,
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 2 792.40 euros,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la ville de Chinon,
- **DESIGNE** l'étude ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les documents correspondants.

2020-114 Vente de parcelles à l'entreprise SORADIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le projet de cession des parcelles cadastrées AL 587, AL 583, AL 585 pour une surface totale de 1 018 m²,
- **DIT** que le prix de cession est de 45 810 euros,
- **DESIGNE** l'étude de Maître SOURDAIS, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

2020-115 Approbation de la démarche OPAH-RU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le lancement d'une OPAH-RU,
- **VALIDE** la participation financière de la ville dans cette opération.
- **DECIDE** de créer une commission pour le suivi de l'OPAH-RU

2020-116 Cession de l'immeuble Bodart de la Jacopière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le choix du projet de l'Association Hôtel Bodart de la Jacopière,
- **ETUDIE** les conditions d'intégration d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine),
- **DIT** que l'acquisition portera sur un montant de 200 000 euros.

2020-118 Convention tripartite d'occupation de locaux Communauté Professionnelle Territoriale de la Santé et de la Rabelaisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention tripartite ci-annexée pour la mise à disposition de locaux à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Rabelaisie
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à celle-ci,
- **VALORISE** cette action dans le Plan de Relance Territorial de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h28.

Date de publication : 10 décembre 2020

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.